

Nom Prénom

Adresse

.....
.....

Date de naissance

Tél fixe

Tél portable

E-Mail

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre aux Sables d'Olonne Agglomération tout document nécessaire à l'étude de mon dossier. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Je, soussigné(e)....., m'engage sur l'honneur à ne percevoir sur une durée de 3 ans qu'une seule subvention de la part des Sables d'Olonne Agglomération concernant l'acquisition d'un vélo, d'un Vélo à Assistance Electrique, d'un vélo cargo ou d'un triporteur et à ne pas revendre ledit vélo avant 3 ans sous peine de restituer la subvention perçue.

Fait à, le

Signature

PIECES A FOURNIR

- ┆ Une copie du certificat d'homologation française du VAE
- ┆ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, taxe d'habitation...) avec le nom du demandeur
- ┆ Un RIB au nom du demandeur
- ┆ La facture de l'achat du vélo portant la mention « facture acquittée », datée et signée par le vendeur et le ticket de caisse correspondant. Toute facture d'achat antérieure au 1^{er} décembre 2019 ne pourra pas être prise en compte.
- ┆ Le règlement daté et signé
- ┆ Le questionnaire complété
- ┆ Une pièce d'identité

A la suite de votre achat, nous vous recommandons de réaliser un marquage antivol Bicycode ®.

Dossier complet à adresser à : Les Sables d'Olonne Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 2 bis avenue Carnot - BP 80391 - 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Renseignements : Service Transport des Sables d'Olonne Agglomération – Tél : 02 51 23 88 30
E-Mail : planvelo@isoagglo.fr

Souhaitez-vous recevoir par mail des informations sur des événements liés à la mobilité (vélo, transport en commun, randonnées...) organisés sur l'Agglomération des Sables d'Olonne ? oui non

Règlement d'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo

Préambule

Dans le cadre du plan vélo et de la mise en place du Schéma directeur des Modes Actifs, Les Sables d'Olonne Agglomération a décidé d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'agglomération qui feront l'acquisition d'un vélo, Vélo à Assistance Electrique (VAE), vélo pliant, vélo cargo, tricycle pour adultes.

Cette subvention est fixée à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'une subvention maximum de 100 € pour un vélo traditionnel. La subvention est fixée à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'une subvention maximum de 200 € pour un Vélo à Assistance Electrique pliant ou non pliant et 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique ou sans assistance. Cette subvention est attribuée jusqu'à épuisement du budget voté pour cette opération.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des Sables d'Olonne Agglomération et du bénéficiaire, liés à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo, Vélo à Assistance Electrique (VAE), vélo pliant, vélo cargo, tricycle pour adultes ainsi que leurs conditions d'octroi.

Article 2 – Bénéficiaires

Peut être bénéficiaire de la subvention, tout particulier majeur capable résidant à titre principal et secondaire sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération.

Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

La subvention est limitée à l'achat d'un vélo par foyer fiscal. Cette subvention n'est pas renouvelable et un intervalle de trois ans minimum est exigé entre deux demandes pour un même foyer fiscal.

Article 3 – Caractéristiques du matériel acquis

L'aide financière vise l'acquisition d'un vélo, d'un Vélo à Assistance Electrique pliant ou non, d'un vélo cargo ou d'un tricycle pour adultes.

L'acquisition du matériel devra être effectuée chez un vélociste implanté sur le département de la Vendée (85).

Pour l'achat d'un VAE, ce dernier doit répondre aux caractéristiques ci-dessous :

Le terme « Vélo à Assistance Electrique » s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse

de 25 Km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (selon la norme en vigueur).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé pour les Vélos à Assistance Electrique.

Article 4 – Engagement des Sables d'Olonne Agglomération

Les Sables d'Olonne Agglomération, après vérification du respect par le demandeur des conditions fixées aux articles 2 et 3, verse au bénéficiaire une subvention fixée :

- à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'un montant maximal de 100 € pour un vélo traditionnel.
- à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'un montant maximal de 200 € pour un Vélo à Assistance Electrique pliant ou non pliant et 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique ou sans assistance et tricycle pour adultes.

L'engagement des Sables d'Olonne Agglomération est valable dans la limite budgétaire votée pour cette opération.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention

Le bénéficiaire devra faire parvenir son dossier de demande de subvention par écrit auprès des Sables d'Olonne Agglomération en y joignant les documents suivants :

- le formulaire de demande d'attribution de la subvention dûment complété.
- une attestation sur l'honneur, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer fiscal, à ne pas revendre le vélo aidé sous peine de restituer la subvention à l'Agglomération, à apporter la preuve aux services de l'Agglomération qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du vélo aidé.
- le règlement dûment complété et signé.
- une copie du certificat d'homologation du VAE.
- une copie de la facture d'achat du vélo, au nom propre du titulaire de la subvention. La facture doit être postérieure à la mise en place du dispositif de subvention et doit comporter la date d'achat et les références du fournisseur.
- un justificatif de domicile (dernier avertissement de la taxe d'habitation, complet (pas d'échéancier) ou une quittance de loyer ou une facture EDF) daté de moins de 3 mois, aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo.
- une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.
- un relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP).

Toute demande de subvention doit être adressée et accompagnée d'un dossier complet à l'adresse suivante :

Les Sables d'Olonne Agglomération
Direction Générale des Services Techniques
2 bis avenue Carnot - BP 80391
85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Article 6 – Modalités d’attribution

Les dossiers seront instruits dans l’ordre de leur arrivée par le service Transport.

Le versement de l’aide financière interviendra après vérification de la conformité du dossier par le service Transport. Dans le cas où le dossier s’avérerait être incomplet, le bénéficiaire disposera d’un délai d’un mois pour apporter la ou les pièce(s) manquante(s). Passé ce délai d’un mois, sans retour de la ou les pièce(s) manquante(s), le dossier sera réputé définitivement incomplet et la subvention ne pourra être accordée.

Un avis d’attribution sera adressé par courrier au demandeur. Le paiement s’effectuera ensuite selon les règles de la comptabilité publique. Les subventions seront attribuées annuellement dans la limite des crédits inscrits au budget de l’Agglomération.

Article 7 – Restitution de la subvention vélo

Dans l’hypothèse où le matériel concerné par ladite subvention viendrait à être revendu, avant l’expiration d’un délai de trois années suivant le versement de la subvention, le bénéficiaire devra restituer ladite subvention à l’Agglomération. Le bénéficiaire sera tenu de présenter, sur demande des Sables d’Olonne Agglomération, le vélo subventionné.

Article 8 – Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention, notamment en cas d’achat pour revente, est susceptible d’être qualifié d’abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l’article 314-1 du code pénal : « L’abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d’autrui, des fonds, des valeurs ou bien quelconque qui lui ont été remis et qu’elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d’en faire un usage déterminé. L’abus de confiance est puni de trois ans d’emprisonnement et de 375 000 € d’amende ».

Article 9 – Participation enquête

Le bénéficiaire accepte de participer à toutes enquêtes relatives aux modes de déplacements sur le territoire des Sables d’Olonne Agglomération.

A....., le

Signature du demandeur

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Renseignements : Service Transport des Sables d’Olonne Agglomération – Tél : 02 51 23 88 30
E-Mail : planvelo@isoagglo.fr

Vos données seront collectées par l’Agglomération des Sables d’Olonne pour instruire une demande d’aide à l’acquisition d’un vélo. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, opposition ou suppression des informations la concernant, en s’adressant à l’Agglomération des Sables d’Olonne par mail (info@isoagglo.fr) ou par courrier (à l’attention de Monsieur Le Président - 3 avenue Carnot - BP 80391 - 85108 Les Sables d’Olonne cedex). Vous disposez également du droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

QUESTIONNAIRE SUBVENTION VELO

Dans le cadre de votre demande d'aide à l'achat d'un vélo, nous souhaitons connaître vos motivations et en mesurer l'impact sur les habitudes de déplacements. Les Sables d'Olonne Agglomération vous invite à répondre à ce questionnaire et vous remercie pour votre collaboration.

Vous êtes : Homme Femme

Votre âge :

Votre catégorie socio-professionnelle :

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur | <input type="checkbox"/> Artisan/commerçant | <input type="checkbox"/> Cadre |
| <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Ouvrier | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | <input type="checkbox"/> Sans profession | <input type="checkbox"/> Autre : |

1. Quel type de vélo avez-vous acheté ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vélo traditionnel | <input type="checkbox"/> Vélo à Assistance Electrique (VAE) |
| <input type="checkbox"/> Vélo à Assistance Electrique pliant | <input type="checkbox"/> Vélo cargo |
| <input type="checkbox"/> Triporteur | |

2. Dans le cadre de vos déplacements quotidiens, vous utilisez le plus souvent :

- La voiture
- Un deux-roues motorisé
- Les transports en commun
- Le vélo
- La marche à pied
- Autre :

3. Vous disposez déjà :

- D'une ou plusieurs voiture(s)
- D'un ou plusieurs deux-roues motorisé(s)
- D'un ou plusieurs vélo(s)
- Autre(s) :

4. Ce vélo que vous venez d'acheter va-t-il remplacer un véhicule :

- Oui. Lequel :
- Non

5. Pratiquez-vous le vélo avant votre acquisition ?

Oui Non

Si oui, à quelles fréquences ?

Plusieurs fois par semaine Une fois par semaine
 Une fois tous les quinze jours Une fois par mois

6. De quelle manière allez-vous utiliser votre nouveau vélo ?

	Tous les jours ou presque	Au moins une fois par semaine	A l'occasion
Domicile / Travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Achats / Courses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Le vélo a-t-il vocation à devenir votre principal mode de déplacement ?

Oui Non

8. Pour quelles raisons avez-vous décidé d'acheter un vélo ?

.....
.....
.....
.....

9. La subvention accordée par Les Sables d'Olonne Agglomération a-t-elle été ?

Décisive dans mon achat
 Un élément de choix parmi d'autres
 N'a pas eu d'influence, mon achat était déjà programmé

10. Remarques et suggestions

.....
.....
.....
.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer le dispositif de subvention mis en place. Les données sont reçues et traitées par Les Sables d'Olonne Agglomération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez effectuer votre demande par mail (info@isoagglo.fr) ou par courrier (à l'attention de Monsieur Le Président - 3 avenue Carnot - BP 80391 - 85108 Les Sables d'Olonne cedex).

Renseignements

Service Transport des Sables d'Olonne Agglomération
Tél : 02 51 23 88 30 - E-Mail : planvelo@isoagglo.fr